



Extrait de :

Québec, ville et capitale

Collection Atlas historique du Québec,
Les Presses de l'Université Laval, 2001.

Première partie : Les débuts

Deuxième chapitre : La fondation de Québec

Sophie Drouin, « **Le poste et la forteresse** », p. 46-49.



LE POSTE ET LA FORTERESSE

Désenchantés par les contraintes que présente un établissement sur les côtes de l'Atlantique, les Français, intéressés aux ressources de l'arrière-pays, se rendent vite compte de l'avantage d'une situation à l'intérieur du continent. Il s'agit ni plus ni moins pour eux de renouer avec l'aventure de Cartier et de Roberval. Dès le tournant du siècle, un poste de traite saisonnier était créé sur la principale voie de pénétration, à Tadoussac. Puis, en juillet 1608, l'habitation de Québec était érigée. Les débuts furent hésitants et le succès, précaire, puisque, en 1629, la ville, qui compte une poignée d'habitants, est prise par les Anglais. Cependant, Québec et la Nouvelle-France reviennent bientôt aux mains des Français. Québec s'établit plus fermement sous le monopole des Cent-Associés qui, bien qu'ils ne réalisent qu'une partie des ambitions du fondateur de la ville, Samuel de Champlain, chapeautent le premier véritable effort de colonisation.

QUI ÉTAIT CHAMPLAIN ?

On sait peu de choses de Samuel de Champlain. Né vers 1570 à Brouage, ville huguenote de la Saintonge, Champlain est mort à Québec le 25 décembre 1635. Une partie des registres de sa paroisse natale ayant brûlé, on ignore si celui qui s'est fait l'apôtre du catholicisme en Nouvelle-France était auparavant protestant, comme son prénom semble le suggérer. Le contrat de mariage qu'il passe en 1610, à l'âge approximatif de 40 ans, avec Hélène Boullé, alors âgée de 12 ans, stipule qu'il était fils «-de feu Anthoine de Champlain, vivant capitaine de la Marine, et de dame Marguerite Le Roy-». L'épouse de Champlain ne viendra qu'une seule fois en Amérique, entre 1620 et 1624. Leur mariage ne paraît pas avoir engendré de descendance. On s'interroge par ailleurs quant aux titres de noblesse de Champlain, les lettres qui pourraient l'attester n'ont jamais été retracées. A-t-il vraiment été élevé à la noblesse-? Et si oui, à quel moment-?

Ce qu'on sait, c'est que, au cours de ses affectations en Nouvelle-France, Champlain fut amené à remplir diverses fonctions. Son œuvre, composée de diverses relations ou mémoires regroupés en plusieurs volumes renferme de riches descriptions et nombre de commentaires personnels. La lecture de ces ouvrages permet d'apprécier plusieurs facettes du personnage. Géographe, il décrit, au gré de ses explorations, les paysages de la nouvelle colonie.

PORTRAIT DE SAMUEL DE CHAMPLAIN.

Archives nationales du Québec,
Ducomet, P600, S5PLC43.

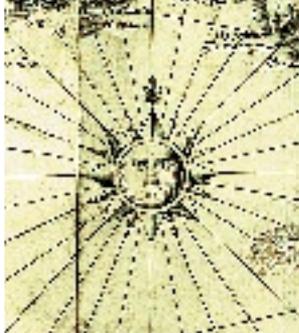


Ethnologue, il s'attache, tant bien que mal, à rendre compte des mœurs et des coutumes des Amérindiens. Lieutenant ou commandant de la nouvelle colonie, il fait état de ses relations difficiles avec les marchands. En tant que cartographe, Champlain fut le premier à délimiter la Nouvelle-France et les côtes de la future Nouvelle-Angleterre avec une précision remarquable, si l'on tient compte des instruments qu'il avait à sa disposition. Champlain est également un dessinateur talentueux. Son œuvre est d'ailleurs agrémentée de cartes et de gravures réalisées d'après ses propres dessins. Comme *Les Relations des Jésuites* ou le voyage du père Sagard, l'œuvre de Champlain reste un ouvrage incontournable pour qui veut comprendre les débuts de la Nouvelle-France.

Au début de ses explorations, Champlain, au service d'un groupe de marchands formé par Aymar de Chaste et sans aucun titre officiel, ne disposait d'aucune autorité. On peut toutefois affirmer qu'il agissait alors en tant que géographe et qu'il projetait de faire rapport au roi. Par la suite, il joue un rôle de plus en plus important dans les affaires coloniales. En 1608, année de la fondation de Québec, Pierre de Gua de Monts, ayant succédé à de Chaste, le désigne comme son lieutenant. À partir de ce moment, Champlain ne cessera de faire valoir ses idées concernant la Nouvelle-France. Champlain aspire à l'établissement d'une véritable colonie, tandis que les marchands se contentent de simples postes de traite. Des tensions reviennent périodiquement et Champlain traverse l'Atlantique une vingtaine de fois entre 1603 et 1635 pour aller défendre ses projets devant la cour.

En décembre 1635, mort des suites d'une maladie qui l'avait paralysé un mois auparavant, Champlain est enterré, selon ses vœux, dans un caveau de la chapelle Notre-Dame-de-la-Recouvrance. La petite église ayant brûlé quelques années plus tard, sa sépulture a ensuite été déplacée et,

Ce portrait, longtemps présenté comme étant celui de Champlain, est en fait celui de Michel Particelli, seigneur d'Emery, surintendant des Finances des années 1640. À ce jour, aucun portrait authentique de Champlain n'a été reconnu... sauf cet «-autoportrait-» ayant pour sujet la défaite des Iroquois au lac Champlain. Au centre, entre les deux groupes de belligérants, on n'aperçoit que la silhouette de Champlain, faisant feu. Mais qu'en est-il du visage du fondateur de Québec? Ressemble-t-il à celui qu'on voit dans la rose des vents de la carte qu'il publia en 1632, comme le proposait un jour l'historien Marcel Trudel?



CARTE DE CHAMPLAIN, 1632, (DÉTAIL).

Dans *Les voyages de la Nouvelle-France occidentale, dite Canada*, Paris, Collet, 1632, ANC/CNCP-15661.

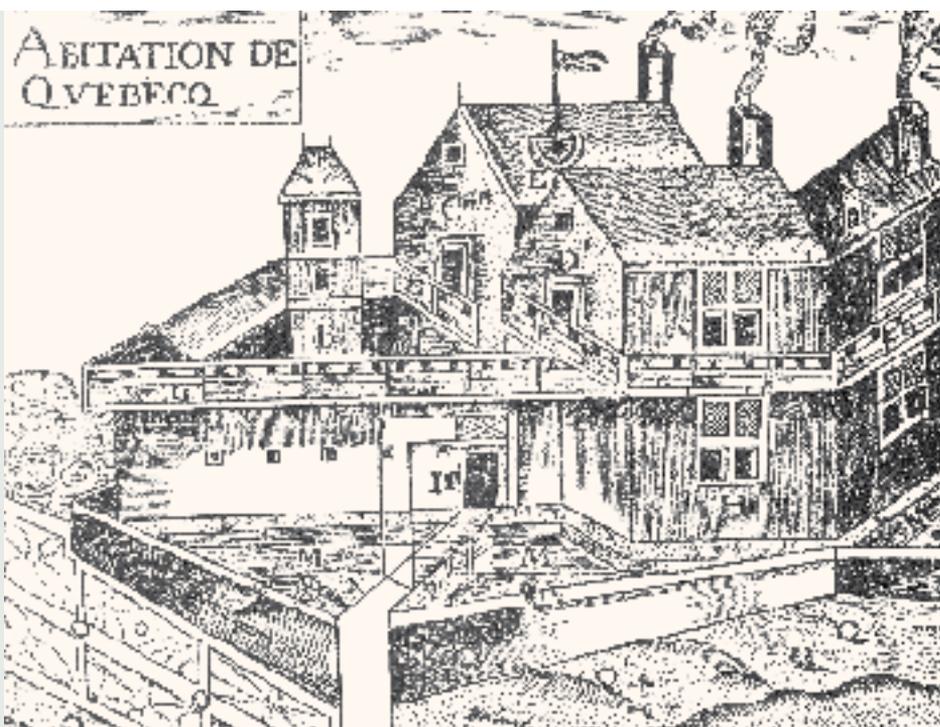
aujourd'hui, les archéologues en cherchent toujours les traces.

Québec garde précieusement en mémoire les faits et gestes de Champlain en désignant par son illustre nom un quartier, des rues et des monuments. Il a toutefois fallu attendre le XIX^e siècle avant que les historiens ne reconnaissent à Champlain le titre de fondateur de la ville et de père de la Nouvelle-France. En fait, Champlain pourrait tout aussi bien revendiquer le titre de fondateur du Canada.

DE L'HABITATION AU FORT

En débarquant à Québec, Champlain construit sur-le-champ une habitation près de l'actuelle place Royale.

Aussitôt, j'employai une partie de nos ouvriers à les [noyers] abattre pour y faire notre habitation, l'autre à scier des ais, l'autre fouiller la cave et faire des fossés, et l'autre à aller quérir nos commodités à Tadoussac avec la barque. La première chose que nous fîmes fut



L'«-ABITATION-» DE QUÉBEC D'APRÈS UN DESSIN DE CHAMPLAIN.

Université Laval, *Œuvres de Champlain*, C. H. Laverdière.



DÉFAITE DES IROQUOIS AU LAC CHAMPLAIN.

Archives nationales du Canada, C-5750.

le magasin pour mettre nos vivres à couvert, qui fut promptement fait par la diligence d'un chacun et le soin que j'en eus [...].

Le dictionnaire de l'Académie Française de 1694 définit une «-abitation-» comme «-un établissement fait de nouveau dans un pays éloigné, & qui n'était point habité auparavant-». Ce premier bâtiment sert à la fois de logement, de lieu d'échanges commerciaux et de réduit de défense. En réalité, toute la vie de la colonie pendant une vingtaine d'années tourne autour de ce lieu. Champlain décrit l'habitation et son site de la manière suivante:

Je fis continuer notre logement, qui était de trois corps de logis à deux étages. Chacun contenait trois toises de long et deux et demie de large-; le magasin, six de trois de large, avec une belle cave de six pieds de haut. Tout autour de nos logements, je fis faire une galerie par dehors au second étage, qui était fort commode, avec des fossés de 15 pieds de large et six de profond-; et au dehors des fossés, je fis plusieurs pointes d'éperons qui enfermaient une partie du logement, là où nous mêmes nos pièces de canon-; et, devant le bâtiment, y a une place de quatre toises de large, et six ou sept de long qui donne sur le bord de la rivière. Autour du logement, y a des jardins qui sont très bons et une place, du côté du Septentrion, qui a quelque cent ou six-vingts pas de long, 50 ou 60 de large.

L'habitation construite par les Français fait penser à une forteresse médiévale avec ses palissades, ses fossés et son pont-levis. En vérité, ce bâtiment fait déjà la synthèse de plusieurs des fonctions de la future ville. C'est le lieu des décisions, d'organisations et de ralliement de la colonie naissante. Toutefois, l'activité dominante reste pour le moment la traite des fourrures.

En 1620, Champlain décide d'ériger sur le promontoire, juste au-dessus de l'habitation, un fort en bois et une résidence «-pour éviter aux dangers qui peuvent advenir, vu que sans cela il n'y a nulle sûreté en un pays éloigné presque de tout secours.» Le fort et le château Saint-Louis voient le jour. À l'endroit choisi, la montagne commande le fleuve, ce qui offre donc des avantages défensifs indéniables. Le premier fort de Québec ne servira pas, mais son érection confirme la symbolique du lieu en ce qui a trait à la défense.



DÉBARQUEMENT DE KIRKE. «OUR FIRST FOOTING IN CANADA-: CHAMPLAIN SURRENDING QUEBEC TO ADMIRAL KIRKE, JULY 20, 1629».

Archives de la Ville de Québec, *The Illustrated London News*, négatif n°19640.

Québec et le programme de Champlain

Presque dix années se sont écoulées depuis la fondation de Québec. Entre-temps, Champlain a acquis, au fil de ses explorations et grâce aux liens commerciaux qu'il a tissés avec plusieurs nations amérindiennes, une meilleure connaissance de la Nouvelle-France. Il a une bonne idée des possibilités de développement que présente la jeune colonie qui, il faut bien le reconnaître, stagne sur le plan du peuplement.

Au début de 1618, Champlain présente deux mémoires, l'un au roi Louis XIII et l'autre à la Chambre du Commerce, mémoires qui visent à les convaincre du bien-fondé et de la rentabilité d'un établissement commercial et permanent en Nouvelle-France. Rien de moins qu'une colonie de peuplement y est proposée, soutenue par le commerce, les mines, les pêches, l'agriculture et quelques industries dont les contributions au royaume sont estimées comme suit-:

Ressources	Revenus annuels (en livres)
Pêcheries	1-000 000 à 2-000-000
Bois ouvré	400-000
Sous-produits du bois	500-000
Mines	1-000-000
Chanvre	300-000
Toiles et cordages	400-000
Fourrures	400-000
Produits de l'agriculture	400-000

Dans ce programme, Champlain reconnaît le rôle du commerce des fourrures, mais il n'en fait pas la pierre angulaire du développement colonial. Il envisage des activités économiques diversifiées, qui s'appuieraient sur l'exploitation des matières premières. Par exemple, le bois de la Nouvelle-France est d'assez bonne qualité pour la construction navale et la fabrication de meubles. Les navires construits sur place serviraient d'ailleurs à transporter les diverses marchandises vers la mère patrie. Quant à l'agriculture, elle devra surtout alimenter la colonie et lui permettre de se dégager de sa dépendance envers la France à cet égard.

Le volet commercial est important, mais il vise surtout à soutenir la colonisation, qui est la préoccupation première de Champlain. Jusque-là, la population de la Nouvelle-France se composait principalement d'agents de commerce, d'engagés et d'ecclésiastiques. La majorité d'entre eux retournaient en France à la fin de leurs contrats ou engagements. Pour favoriser le peuplement, Champlain propose d'attirer des familles entières en leur offrant

Quant à la première habitation, construite à la hâte en bois vert et réparée plusieurs fois, elle est remplacée par une nouvelle entre 1624 et 1626. Dans la seconde habitation, la fonction commerciale joue un plus grand rôle, puisque quelques résidences ont déjà vu le jour à proximité.

Avec le fort sur la colline et l'habitation en contrebas, le jeune comptoir commercial comporte déjà deux secteurs distincts. L'habitation et la forteresse annoncent les deux fonctions principales, commerciale et militaire, pour les trois siècles à venir.

LA PRISE DE QUÉBEC PAR LES FRÈRES KIRKE

Au printemps de 1628, les gens de Québec attendaient impatiemment l'arrivée des navires de ravitaillement, mais ceux-ci ne se montraient pas. Finalement, en juillet, une embarcation y fit escale. La population apprit que les Anglais, commandés par David Kirke, avaient intercepté tous les navires français et qu'ils contrôlaient l'accès au fleuve Saint-Laurent. Kirke et ses frères sommaient le chef de la jeune colonie de se rendre. Champlain leur répondit par une gasconnade, en laissant croire que ses positions étaient beaucoup plus solides qu'elles ne l'étaient en vérité. La ruse eut du succès, mais, l'année suivante, en juillet, David Kirke récidive. Les Français sont au bord de la famine et à bout de force. Champlain doit alors se rendre et la forteresse tombe sous le joug de l'Angleterre. Elle le reste jusqu'en 1632, quand, à l'occasion du traité de Saint-Germain-en-Laye, la couronne britannique remet à la France ses possessions d'Amérique.

LE CARDINAL DUC DE RICHELIEU.

Archives nationales du Québec,
M. J. Deveaux, P600, S5, PGN52.

des conditions d'établissement qui favoriseraient leur enracinement au pays.

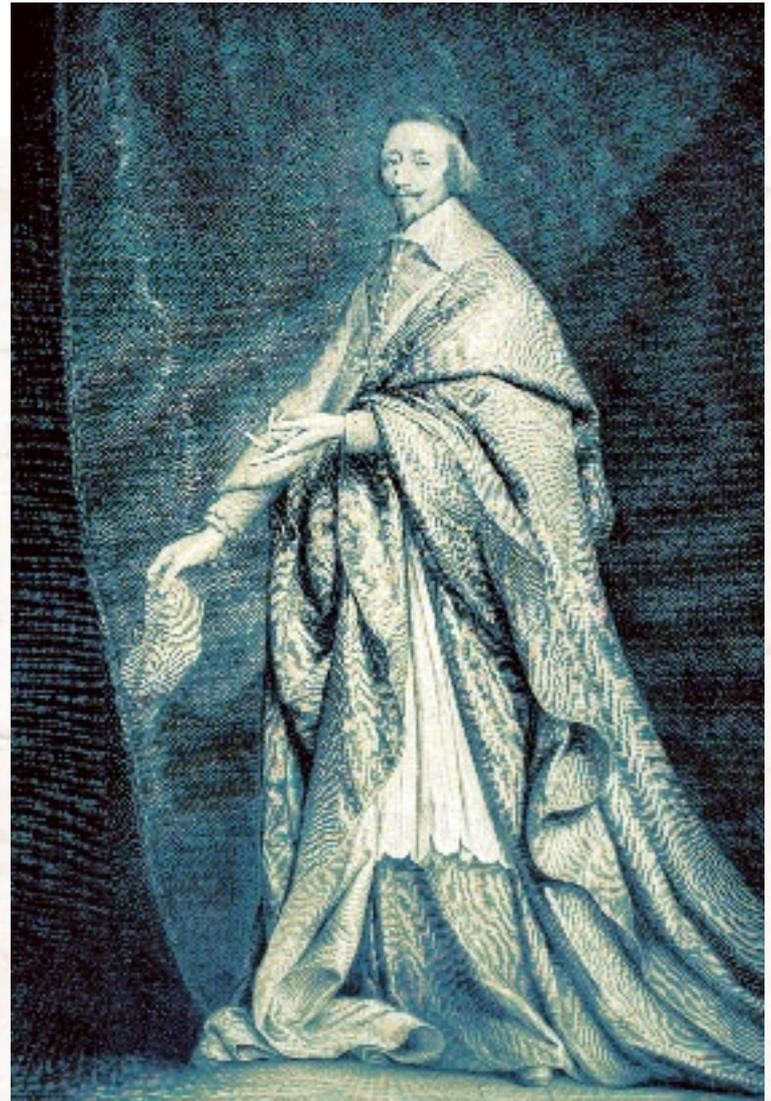
Il faut dire que le territoire à coloniser est vaste: toute la vallée du Saint-Laurent intéresse Champlain. En plus des campagnes qui sont à peupler, Champlain songe à quatre villes: sur les sites de Tadoussac et de Québec, déjà existantes; des Trois-Rivières, un lieu qui a attiré son attention depuis 1603; et de Montréal, où il songe à créer une habitation, projet qui a d'ailleurs l'assentiment des Amérindiens. Dans ce contexte, le site de Québec serait appelé à jouer un rôle de premier plan: une ville de presque la grandeur de Saint-Denis, laquelle s'appellera, s'il plaît à Dieu et au roi, LUDOVICA. Ville que Champlain souhaitait établir dans la vallée de la rivière Saint-Charles. Si Champlain propose de nommer la future ville en l'honneur du roi, cette ville ne saurait certainement tenir autre fonction que celle de capitale de la colonie.

Un si vaste territoire devait aussi être défendu et organisé. Trois forts avec garnison, l'un sur le cap Diamant, un deuxième à la Pointe-Lévy et un autre à Tadoussac commanderaient le fleuve Saint-Laurent, la voie de pénétration de la colonie. Et afin de soutenir l'organisation administrative et judiciaire du territoire, un Conseil serait établi pour ordonner les lois fondamentales de l'État auxquelles tous les litiges et toutes les procédures seraient soumis, et ce, sans qu'il soit besoin de procureur ni d'avocat.

Enfin, la nouvelle colonie permettrait de poursuivre un objectif important pour la couronne française en contribuant au rayonnement de la chrétienté de deux manières. D'une part, en établissant une population catholique, la royauté étendrait le territoire où s'épanouit la foi chrétienne. D'autre part, en convertissant les nations amérindiennes, la France fournirait de nouvelles âmes à l'Église.

Champlain se donnait 15 ans pour réaliser ce programme. La colonie serait alors bien établie et le soutien de la France ne serait plus requis. Le programme obtint l'appui du roi, mais peu de choses furent réalisées. Une de ses retombées le plus marquantes reste la mise sur pied en 1627 de la Compagnie des Cent-Associés, par Richelieu, et à laquelle il revenait de concrétiser le programme de Champlain.

Dès 1628, un contingent évalué à quelques centaines de personnes s'embarquait pour la Nouvelle-France. Malheureusement, les frères Kirke intervinrent en les interceptant, ce qui retarda l'action de la compagnie jusqu'en 1632. Le second contingent fut beaucoup plus modeste (environ 40 personnes). Par la suite, la compagnie ne



réussit jamais à réunir des effectifs aussi importants qu'à sa première tentative.

Quant à «Ludovica», elle ne fut jamais bâtie. Champlain réussit tout de même à mettre en œuvre certains éléments de son programme qui influèrent grandement sur la destinée de Québec. Le fort, construit en 1620, fit de Québec une place forte. C'est également à Québec que se concentrèrent les pouvoirs administratif, judiciaire et religieux. Ces différentes fonctions, qui ne firent que se préciser par la suite, s'inscrivirent donc rapidement dans le paysage de Québec.